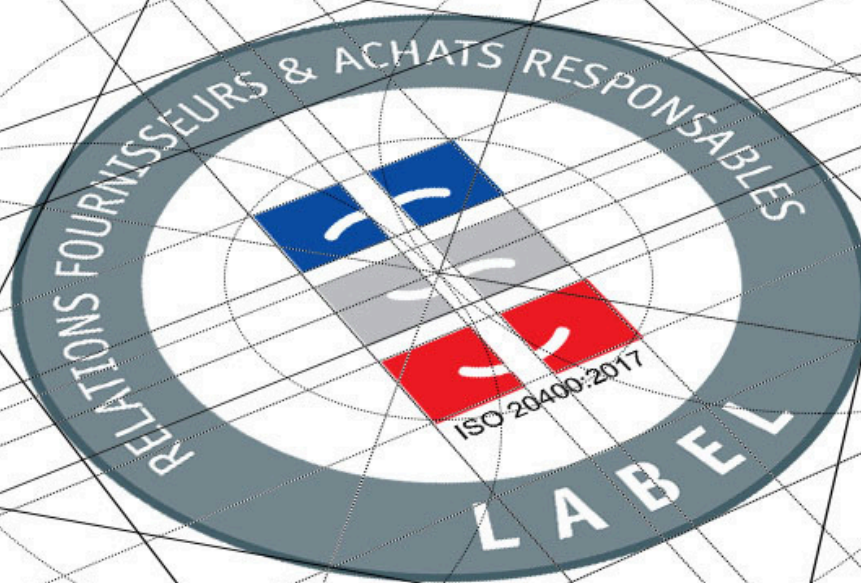


LABEL RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES

Comment entrer dans la démarche de labellisation ?



QU'EST CE QUE LE LABEL RFAR?

Le label Relations fournisseurs et achats responsables décerné par Le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA) vise à distinguer les organisations, privées ou publiques, ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

Il est basé sur la norme internationale ISO 20400:2017 sur les achats responsable.

Le label RFAR est la dernière étape du Parcours National des Achats Responsables.

À QUI S'ADRESSE LE LABEL ?

Le label RFAR s'adresse à acteur économique public ou privé qui souhaite voir reconnaître son engagement en faveur d'une politique d'achats responsables ainsi que sa volonté d'impulser un processus d'amélioration continue de ses pratiques. Il doit pour cela être évalué par un des organismes tiers indépendants (OTI) agréés par le Médiateur des entreprises et le CNA.



SUR QUEL RÉFÉRENTIEL S'APPUIE LE LABEL ?

Le label RFAR s'appuie sur 3 piliers :

- La charte RFAR. Il en est la déclinaison sur le volet « relations fournisseurs »
- La norme ISO 20400 sur le volet « achats responsables »
- Les Talents d'Acheteurs, publications de la Médiation des Entreprises qui recensent les bonnes pratiques en matière d'achats responsables

Le questionnaire du label porte sur 5 domaines et 15 critères d'évaluation :

1. Engagement dans une démarche d'achat responsable

- Alignement de la politique et la stratégie d'achat responsable de l'organisation avec les objectifs RSE fixés par la Direction
- Gestion des risques et opportunités pour définir des priorités
- Prévention de la corruption

2. Conditions de la qualité des relations fournisseurs et sous-traitants

- Professionnalisation de la fonction et du processus achats
- Pilotage des relations fournisseurs et développement de la médiation
- Retour d'expérience, Ecoute active de la voix des fournisseurs

3. Respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants

- Équité financière vis-à-vis des fournisseurs
- Promotion de relations durables et équilibrées
- Égalité de traitement entre les fournisseurs et les sous-traitants

4. Intégration de la responsabilité sociétale dans le processus achats

- Préparation d'une stratégie de sourcing responsable
- Intégration des spécifications RSE dans le cahier des charges
- Intégration des performances RSE des fournisseurs et sous-traitants

5. Impact des achats sur la compétitivité économique de l'écosystème

- Appréciation de l'ensemble des coûts du cycle de vie
- Contribution au développement du territoire
- Aide à la consolidation des filières et au déploiement international

QUELLE EST LA
DURÉE DU LABEL ?

LE LABEL EST
VALABLE 3 ANS ET
FAIT L'OBJET
D'ÉVALUATIONS
ANNUELLES DE SUIVI
(MISE SOUS REVUE
ANNUELLE) ET EST
CONDITIONNÉ AU
RESPECT DU PLAN
D'ACTION.



QUELS IMPACTS OU INTÉRÊTS ATTENDRE DU LABEL ?

Le label RFAR garantit des pratiques d'achat éthiques, durables et responsables. Il vise à instaurer une relation de confiance et de partenariat durable entre les acteurs économiques et leurs fournisseurs, ce qui se traduit par plusieurs avantages clés :

- **Renforcement de la confiance et de la transparence :**
 - Le label assure que les pratiques d'achat de l'organisation sont transparentes, éthiques et respectueuses des droits des fournisseurs, ce qui renforce la confiance mutuelle et améliore la collaboration à long terme.
- **Amélioration de la performance extra-financière :**
 - Les organisations labellisées RFAR sont reconnues pour leur engagement en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), ce qui améliore leur performance extra-financière et répond aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de durabilité et d'éthique.
- **Gestion proactive des risques :**
 - En adoptant des pratiques d'achat responsables, les organisations peuvent mieux gérer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, tels que les risques sociaux, environnementaux et de réputation, ce qui contribue à une plus grande résilience opérationnelle.
- **Avantage compétitif :**
 - Le label RFAR distingue les entreprises de leurs concurrents en montrant leur engagement envers des pratiques d'achat responsables, ce qui peut être un critère décisif lors des appels d'offres et des décisions d'achat des donneurs d'ordre.



QUI ATTESTE DE MES ENGAGEMENTS ?

Le candidat est évalué par un des cabinets agréés par le Médiateur des entreprises et le CNA.

Le Comité du label, sur la base de cette évaluation, analyse le dossier et décide de l'attribution du label.

Le candidat, dont le dossier est validé, se voit remettre une attestation du label officielle signée du Médiateur des entreprises, du CNA et du Ministère de l'économie et des finances.

BON À SAVOIR

LE COMITÉ DU LABEL EST UNE INSTANCE COMPOSÉE DE 2 COLLÈGES DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES DANS LE DOMAINE DES ACHATS PUBLICS ET PRIVÉS : LE COLLÈGE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES EST PRÉSIDÉ PAR PIERRE PELOUZET ET LE COLLÈGE CNA EST PRÉSIDÉ PAR JEAN-LUC BARAS



COMMENT OBTENIR LE LABEL ? LES ÉTAPES À SUIVRE



Vous avez accès aux ressources documentaires gratuites sur www.mediateur-des-entreprises.fr ainsi qu'à des mesures d'accompagnement tout au long de votre démarche

1. ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE UN PLAN DE PROGRESSION PLURIANNUEL (ÉTAPE 3)

L'accès au label est conditionné à la signature de la charte RFAR ([voir les conditions](#))

Pour renforcer vos pratiques d'achats responsables, mettez en oeuvre un plan d'actions qui vous permettra de faire le bilan des actions déjà en place et évaluer les efforts qu'il reste à fournir.

LE LABEL PEUT-IL ÊTRE RENOUVÉLÉ ?

Au terme des 3 ans de validité du label, vous avez la possibilité de renouveler votre attestation. Pour cela, une nouvelle évaluation doit-être sollicitée par l'organisation et réalisée dans les mêmes conditions que la précédente.

BON À SAVOIR

SI LE RÉFÉRENTIEL DU LABEL A ÉVOLUÉ ENTRE TEMPS, LA NOUVELLE ÉVALUATION SE FERA SUR LA BASE DU RÉFÉRENTIEL EN VIGUEUR AU MOMENT DU RENOUVELLEMENT.

DEPUIS SON LANCEMENT EN 2012, LA MAJORITÉ DES ENTITÉS ONT DÉJÀ RENOUVÉLÉ PLUSIEURS FOIS LEUR DÉMARCHE DE LABELLISATION.

2. RENSEIGNER LE QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION (ÉTAPE 4)

Ce questionnaire vous permet de mesurer votre niveau de maturité « achats responsables » en vue de la labellisation. Il est facultatif et n'est pas conditionné à l'acte de candidature.

Si vous souhaitez un avis des services du Médiateur des entreprises sur vos acquis et vos défis sur la base de cet auto-diagnostic, vous pouvez communiquer votre grille remplie. Ils pourront vous orienter vers des ressources documentaires ou des mises en relation adaptées à votre situation.

[Questionnaire d'évaluation](#)

3. VOUS PORTER CANDIDAT AU LABEL (ÉTAPE 4)

Complétez votre dossier de candidature afin d'assurer la prise en compte de votre demande et préciser le périmètre de labellisation. Votre acte de candidature doit être accompagné d'une lettre de couverture du dirigeant expliquant le sens de la démarche.

[Formulaire du dossier de candidature](#)

Une fois l'acte de candidature validé par le Comité du label, faites appel à un évaluateur agréé. Prenez contact avec l'un des cabinets évaluateurs agréés.

[Liste des organismes évaluateurs](#)

Cette évaluation préalable à toute labellisation s'effectue aux frais de l'organisation candidate. Il est recommandé de recourir au même organisme pour l'évaluation initiale ainsi que pour les mises sous revue annuelles pendant la durée d'attribution du label.

4. VOUS FAIRE ÉVALUER ET ENVOYER VOTRE DOSSIER (ÉTAPE 5)

Une fois le rapport de l'évaluateur reçu, vous devrez préparer votre dossier complet composé du rapport de l'évaluateur, de votre plan d'action sur trois ans et de la lettre de couverture de la direction. Ce dossier complet devra être envoyé aux services du Médiateur des entreprises pour le soumettre au Comité du label par email :

labelrfar@finances.gouv.fr



QUEL EST LE COÛT DU LABEL ?

Le coût du label correspond au coût de la prestation d'évaluation fixé selon un nombre de jours établi par le labellisateur et qui tient compte de la taille de l'organisation.

CONTACTS ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

LE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE CE PARCOURS NATIONAL DES ACHATS RESPONSABLES. VOUS BÉNÉFICIEZ, EN EFFET, D'UN SUIVI PERSONNEL AVEC L'UN DE NOS COLLABORATEURS AFIN DE VOUS AIDER AU MIEUX DANS VOTRE DÉMARCHÉ ET VOUS APPORTER DES RÉPONSES À D'ÉVENTUELLES QUESTIONS.

CONTACTS :

SOPHIE DIXON:

SOPHIE.DIXON@FINANCES.GOUV.FR

LAURENT DENOUX :

LAURENT.DENOUX@FINANCES.GOUV.FR

WWW.MEDIATEUR-DES-ENTREPRISES.FR